

AVIS PUBLIC



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-877

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** lors d'une séance ordinaire tenue le 14 avril 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté le règlement suivant :

*Règlement numéro 25-877 modifiant le règlement numéro 18-731
concernant les frais de déplacement et de séjour des membres du
conseil et des employés municipaux*

- **Que** le règlement est disponible à l'Hôtel de ville, situé au 150, rue du Moulin, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- **Que** le présent règlement entre en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 17 avril 2025.

Avis numéro : 2025-23

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 17 avril 2025, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 17 avril 2025.



Marie-Noël Duclos
Greffière